

*Long + copie  
Compt 2/4/58*

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
-----

VILLE DE ROYAN

-----  
Séance du Mardi 1er Avril 1958  
-----

OBJET :

protestation au  
sujet d'une aide fi-  
nancière.

L'an mil neuf centcinquante huit, le premier Avril, à 17 heures le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Seugnet, premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 27 Mars 1958.

Etaient présents : MM. Seugnet, Castelnaud, Couzinet, Gausseil, Barrot, Counil, Pouget, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan, Dufour, Papeau

Représentés : MM. Brusset par M. Castelnaud  
Grussenmeyer par Melle Fouché  
Guichaoua par M. Papeau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Camblong ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre : MM. Papeau Guichaoua)

M. le Président déclare alors la séance ouverte

M. le Rapporteur expose que depuis 3 ans la gestion de l'Aérodrome a été confiée à l'Aéroclub qui devait assurer :

- le gardiennage des installations
- la tenue du Club House
- le visa des carnets de vol
- les réparations courantes des appareils
- la réception des pilotes atterrissant à Royan
- le service du téléphone

Du fait de la suppression de la prime à l'heure de vol l'Aéroclub n'a pas encaissé une somme de 750.000 frs et se trouve dans l'impossibilité d'assurer le gardiennage des installations et la prise en charge d'un mécanicien.

Des contacts ont été pris avec la Société Air Route qui doit fournir sous peu un projet concernant l'exploitation de l'Aérodrome et de ses annexes. Pour maintenir ouvertes les installations, le rapporteur demande qu'une subvention de UN MILLION soit versée.

Le Conseil Municipal

- proteste contre la suppression de la prime au cheval heure attribuée à l'Aéroclub de Royan.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



VU  
Rochefort s/Mer le 22 Avril 1958  
Le Sous-Prefet : Illisible

POUR COPIE CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

